



INFORMATIONS POLICE

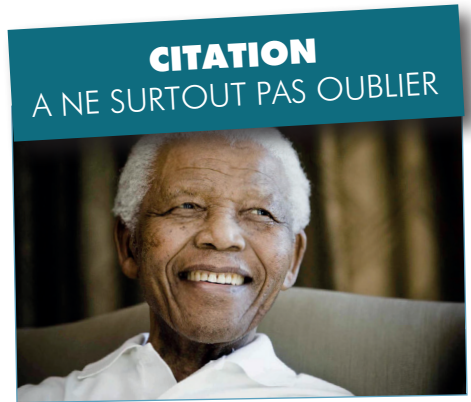
#
*Prenez soin
de vous !*



**ASSOCIATION NATIONALE DES
RETRAITES DE LA POLICE TOUS UNIS**

Revue "Informations Police"

- Directeur de la publication : Joël BALAUD
Pour la Communication :
Francis MONTOYA - Gaëlle PASSERIEUX
 - Conception-Impression :
GECOP - 21, Bd Winston Churchill
Résidence Le Bretagne - BP 50319
44803 SAINT-HERBLAIN Cedex - 02 40 71 06 06
Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2020
N° ISSN : 1776-0690
52° Année - Trimestriel
- Le tirage de notre revue "Informations Police"
a été de : 4 400 exemplaires



CITATION
A NE SURTOUT PAS OUBLIER

« Le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de vaincre ce qui fait peur. »

Nelson Mandela

SOMMAIRE

Edito	3
Retraite : quel impact aura le confinement sur votre pension ?	4
Réforme des retraites :	5
la réforme à l'arrêt pour cause de coronavirus	6
L'assurance retraite facilite les démarches à distance	7
Présentation du site : ensap.gouv.fr	8
Police Nationale entre modernité et tradition	9-10
Besoins et aides coronavirus (covid-19)	
Solidarité numérique :	11
Un nouveau site pour lutter contre l'illectronisme	12 et 13
Tribune libre « souviens-toi, n'oublie jamais »	14
S'évader sans mettre le nez dehors	15
Jeux concours - Nos camarades nous ont quitté	16
Bulletin d'adhésion	

BUREAU NATIONAL

BALAUD Joël
Président National

DAHLEM Roland
Trésorier

DECHASSAT Daniel
Chargé de Recrutement

FREMINET Gérard
Chargé du Dossier St Laurent

MONTOYA Francis
Chargé de Recrutement
et Chargé de Communication

CONSEIL D'ADMINISTRATION

FIGUEREDO Jean (83)
HALLARD Michel (75)
HURTEAUX Alexandre (33)
LUTZ Albert (67)
MANTE Jean-Claude (88)
NAHON Roger (06)
PEDROTTI Maurice (75)
TIPHAIGNE Marie-Louise (21)

COMMISSION CONTROLE FINANCIER

BACHER Etienne (67)
NOIRIEL Christian (67)

COMITE D'HONNEUR-HONORAIRES

HALLARD Michel - Commissaire Divisionnaire

MEMBRES HONORAIRES

A TITRE POSTUME

BAZART Jean-Luc, Commandant
MARILLER Camille, Président d'honneur

RETROUVEZ

NOUS AUSSI

VIA LES



Notre site Internet :
<https://www.anrp.fr>

Notre blog :
<http://anrp75.canalblog.com/>

Edito



Nous vivons dans un monde d'incertitude ou une seule réalité est incontestable : le monde d'après cette pandémie ne ressemblera plus à celui d'avant. On nous a martelé cette évidence sur tous les tons depuis plusieurs semaines. Les Français ont retrouvé un peu d'espace pour leurs

premières journées de post-confinement, mais le Covid-19 est toujours là, et c'est bien cela qui risque de modifier durablement notre quotidien. Il faudra s'assurer de tirer les bonnes leçons de cette expérience, comme porter un masque dans les transports, d'éviter soigneusement les passants en respectant scrupuleusement les règles de distanciation physique, ne toucher personne, se méfier de la foule, des incivilités des autres en général. Le coronavirus a sans aucun doute bouleversé notre façon de vivre et ce ne sont pas les incohérences idéologiques qui le contrediront.



En espérant des jours meilleurs, nous sommes à vos côtés via notre permanence téléphonique, notre messagerie. Notre volonté reste le lien avec nos adhérents même à distance.

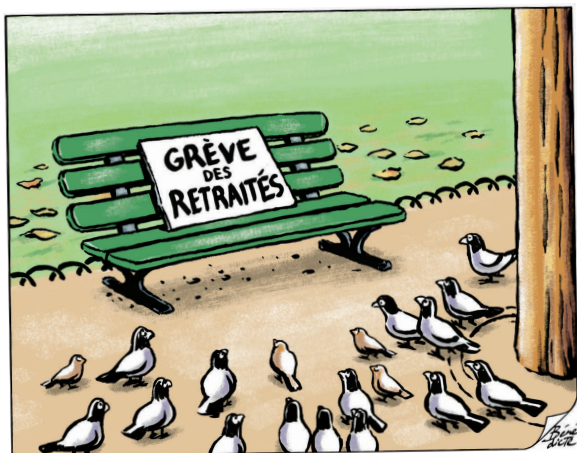
En attendant **PRENEZ SOIN DE VOUS et SOYEZ PATIENTS.**

La prudence reste de mise.

*Roland DAHLEM
Trésorier National*



RETRAITE : QUEL IMPACT AURA LE CONFINEMENT SUR VOTRE PENSION ? *Source : Planet.fr*



La question taraude légitimement des millions de Français. Parce qu'il change notre rapport au travail, le confinement impacte aussi nos droits à la retraite. Planet fait le point.

Ils sont désormais 5 millions à avoir été placé au chômage partiel pour que leur entreprise puisse faire face à la crise sanitaire qui secoue le pays. Pour beaucoup de ces Françaises et de ces Français, cette situation se traduira avant tout par une baisse de salaire, rappelle BFMTV : toutes celles et ceux qui ne sont pas au Smic devront compter sur 84% seulement de leurs revenus mensuels nets pour chaque mois passé à ne pas travailler - ou à ne le faire qu'occasionnellement. Certaines entreprises, c'est le cas de Renault, ont cependant annoncé qu'elles protégeraient leurs travailleurs et les travailleuses.

Pour autant, tous les actifs qui sont aujourd'hui contraints de rester chez eux et qui ne peuvent pas bénéficier du télétravail, quelle qu'en soit la raison, ont légitimement de quoi s'inquiéter, affirme Capital. Et pour cause ! Cette situation ne sera pas sans impact sur leur niveau de vie d'ici quelques années. C'est une fois à la retraite, ou à la veille du départ, que les périodes de chômage partiel - imposées par l'employeur, donc - se rappelleront à leur bon souvenir.

Départ à la retraite : faut-il craindre le chômage partiel ?

Pour toutes celles et ceux qui liquideront leurs droits avant l'entrée en vigueur du nouveau régime universel, il n'y a pas lieu de craindre une réelle baisse de sa pension de retraite. Pour eux, la question pertinente est celle de l'âge de départ. Parce que l'indemnité versée pendant le chômage partiel n'est pas prise en compte dans le calcul des trimestres, elle est potentiellement susceptible de ralentir l'obtention des annuités nécessaires à un départ à taux plein. Pour autant, puisque le montant de la pension est défini sur la base des 25 meilleures années, il n'y a pas matière à s'inquiéter à ce sujet. Par ailleurs, précise le mensuel spécialisé en économie, il y a chômage partiel et chômage partiel. A moins de toucher moins de 6 090 euros sur l'année, un mois complet sans travailler ne devrait pas avoir d'impact visible.

Chômage partiel : quid du régime à point ?

Pour les autres, c'est à dire celles et ceux qui partiront à la retraite après la réforme - si tant est qu'elle soit votée -, l'impact sur la pension est avéré. Il devrait cependant rester limité. En effet, comme c'est déjà le cas pour le régime complémentaire Agirc-Arrco, le nouveau système de retraite devrait se baser sur un calcul de la pension par points et non par trimestre. Ce faisant, le nombre de points cumulés au court du parcours professionnel influence directement le montant de la pension après la cessation d'activité.

Or, comme dit précédemment, les chômeurs partiels ne cumulent pas de points. Dans ce cas, plus la rémunération est haute, plus l'absence de travail se fera sentir. Capital cite les calculs du cabinet Optimaretraite qui estime que, pour un salarié dont le revenu annuel est de 96 000 euros, un mois chômé implique une perte de 72,31 euros par an, une fois à la retraite. Pour un autre travailleur dont les gains à l'année s'élèvent à 24 000 euros, ce handicap ne devrait représenter «que» 9,05 euros par an.

Les salariés sont-ils les grands perdants du confinement ?

«Le gouvernement a l'intention de faire payer la crise aux seuls salariés et refuse les propositions de l'opposition politique visant à faire en sorte que tout le monde fasse des efforts», assénait Adrien Quatennens, député La France Insoumise (LFI) du Nord, le dimanche 29 mars 2020 sur les ondes de France Info.

Et lui de rappeler que les ordonnances visant à l'assouplissement du Code du travail décidé par le gouvernement pour permettre aux entreprises de lutter contre le coronavirus ne sont pas très favorables aux travailleurs...

Pour rappel, la durée de travail hebdomadaire maximale est passée de 48 à 60h et le temps de repos minimal a été revu à la baisse. Par ailleurs, les employeurs sont désormais en mesure de forcer leurs salariés à poser jusqu'à six jours de congés, et le travail dominical a été assoupli.

RÉFORME DES RETRAITES : LA REFORME À L'ARRÊT POUR CAUSE DE CORONAVIRUS

Source : <https://www.journaldunet.com/>

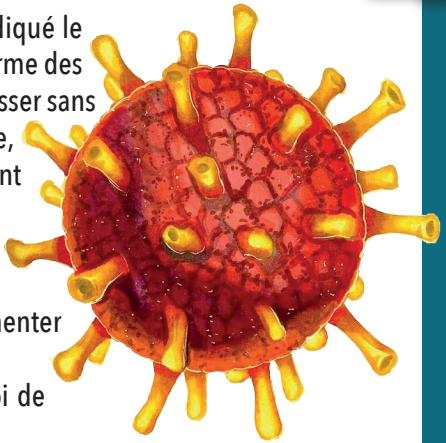
Toutes les réformes en cours sont à l'arrêt en raison de la crise du coronavirus, a indiqué le président de la République lors de son allocution télévisée du lundi 16 mars. La réforme des retraites, pour laquelle le gouvernement a utilisé le 49.3 début mars afin de faire passer sans vote son texte sur la réforme des retraites en première lecture à l'Assemblée nationale, en fait partie. Voici en résumé ce que contient le «texte sur lequel le gouvernement engage sa responsabilité», disponible sur le site Internet de l'Assemblée nationale :

- La fin des 42 régimes spéciaux au profit d'un système universel en répartition qui fonctionnera par points
- Un calcul des pensions par points, dont la valeur ne pourra pas baisser ni augmenter moins vite que l'inflation, accumulés «tout au long de la carrière professionnelle»
- La hausse des salaires des enseignants, qui sera matérialisée dans une future loi de programmation
- A destination, entre autres, des avocats, un abattement de 30% sur l'assiette des cotisations sociales des professions indépendantes et un «dispositif de solidarité» à destination des «petits cabinets»
- La généralisation de la visite médicale à 55 ans pour les travailleurs exposés à des facteurs de pénibilité et l'amélioration des modalités d'acquisition de points, dans le cadre du compte professionnel de prévention, pour les travailleurs exposés à plusieurs facteurs de risques professionnels
- Un «congé de reconversion» pour les personnes soumises à la pénibilité, pouvant aller jusqu'à six mois
- Le maintien de départ légal à 62 ans, voire moins pour les fonctionnaires exerçant des «fonctions régaliennes» (policiers, douaniers, surveillants pénitentiaires, contrôleurs aériens) pouvant toujours partir en retraite à 57, voire 52 ans
- Maintien, pour les militaires, du droit de percevoir une pension après 17 ou 27 années de «services effectifs»
- De nouvelles mesures de baisses de droits dès 2022. L'hypothèse privilégiée est celle d'un âge pivot atteignant 64 ans en 2027, assorti d'un «mécanisme de bonus-malus» de 5% par an, mais il pourra aussi s'agir de l'allongement de la durée de cotisation ou du report de l'âge légal. La conférence sur l'équilibre et le financement des retraites devra remettre d'ici fin avril 2020 ses propositions pour remettre le système de retraite à l'équilibre d'ici 2027
- L'extension du «compte pénibilité» et de la retraite pour incapacité permanente déjà en vigueur dans le secteur privé, qui permettra à certains de cesser le travail à 60 ans
- La possibilité, pour les égoutiers recrutés avant le 1er janvier 2022 de partir à la retraite à 52 ans
- La possibilité, pour les fonctionnaires ayant opté pour leur maintien dans la catégorie B de la fonction publique hospitalière, de continuer à partir à 57 ans
- L'extension de la retraite progressive aux salariés en forfait-jours, aux régimes spéciaux et aux agriculteurs
- La modification des règles du cumul emploi-retraite, afin que ceux qui perçoivent une pension à taux plein puissent accumuler des points supplémentaires lorsqu'ils reprennent une activité
- Une retraite minimum à 85% du Smic en 2025
- Une majoration en points de 5% par enfant, dont la moitié sera attribuée à la mère au titre de la maternité, l'autre moitié pouvant être partagée entre les deux parents ou attribuée à l'un ou à l'autre
- Un bonus supplémentaire de 2% pour le troisième enfant, automatiquement réparti à parts égales entre le père et la mère, sauf décision contraire de leur part ; l'attribution de points supplémentaires aux parents isolés
- Un nouveau calcul des pensions de réversion qui garantira au conjoint survivant, à partir de 55 ans et deux ans de mariage au moins, 70% des points de retraite acquis par le couple (à partir de 2037 pour les personnes ayant intégré le système universel).

Le projet de loi organique, celle devant encadrer la réforme sur le plan financier, deuxième volet de la réforme des retraites, a quant à lui été adopté le jeudi 5 mars. Après un vote, cette fois-ci, par 98 voix contre 1. Comme toute loi organique, elle devra être soumise au Conseil constitutionnel avant promulgation. Que contient-elle ? Entre autres :

- Une règle d'or obligeant le système de retraite à l'équilibre pendant 5 ans. Tous les ans, «les lois de financement de la Sécurité sociale» devront présenter «une trajectoire de la branche retraite à l'équilibre pour les cinq années suivantes»
- L'application, dès 2022, du système universel de retraite aux parlementaires (députés et sénateurs) nés à partir de 1975
- La suppression de la sanction disciplinaire de mise à la retraite d'office pour les magistrats.

Face à une crise du Covid-19 qui paralyse le calendrier politique pour des mois, il sera «très compliqué» de trouver un «moment politique» pour mener le projet de loi à son terme, reconnaît la rapporteure du projet de loi organique de la réforme.





L'ASSURANCE RETRAITE FACILITE LES DÉMARCHES À DISTANCE

Demande de retraite, de réversion, rachat de points, dossier de minimum vieillesse... pendant la crise sanitaire la caisse de retraite de base des salariés encourage les démarches via internet et même par téléphone.

Retarder sa demande de retraite de base ou de réversion n'est pas une bonne idée, même en période de crise sanitaire. Le temps perdu dans vos démarches pourrait avoir des conséquences sur le versement de votre pension. Pourtant il n'est question de se rendre dans sa caisse de retraite avec son dossier sous le bras avant le 11 mai. Et même après, pas sûr qu'on en ait envie de se précipiter. Faire sa démarche sur internet ? **Pour demander sa retraite de base c'est déjà possible** : selon l'Assurance retraite un tiers des nouveaux retraités ont rempli leur dossier de retraite en ligne en 2019. Mais jusqu'à présent pour obtenir une pension de réversion, une retraite progressive, ou l'Aspa (ex-minimum vieillesse)... il n'était pas possible de tout gérer à distance. Cela va changer.

L'Assurance retraite encourage les assurés à poursuivre leurs démarches retraite pendant la crise sanitaire et en période de confinement, et prend des mesures pour favoriser ces démarches **en ligne**. L'idée est de faire au plus simple pour les personnes équipées d'internet mais aussi d'accompagner celles qui ne sont pas connectées en autorisant des démarches par téléphone.

Le service en ligne «transmettre mon formulaire de demande»

Un nouveau service gratuit permet de transmettre de manière sécurisée, via votre espace personnel sur lassuranceretraite.fr, les demandes autres que la demande de retraite (**retraite progressive, attestation de départ en retraite anticipée, demande de rachat de trimestres...**). En pratique, vous devrez imprimer, remplir et scanner les formulaires adéquats mis à disposition sur le site. Les demandes de **retraite de réversion, d'allocation veuvage et d'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)** peuvent dorénavant être **complétées directement en ligne, enregistrées et transmises par ce nouveau service**.

Tout le monde n'a pas internet et ce n'est pas une raison pour percevoir plus tard sa pension. Ouverture du dossier de retraite par téléphone

«Afin d'apporter une aide aux assurés qui n'ont pas la possibilité d'utiliser les services en ligne», l'Assurance retraite permet dorénavant **l'ouverture d'un dossier (retraite personnelle, réversion, et ASPA) par téléphone : en appelant le 3960**. Un téléconseiller vous accompagnera pour vous aider à débiter vos démarches.

Délais allongés, cumul emploi-retraite facilité pour les soignants

Pas de panique si vous n'avez pas pu déposer pendant le confinement **une demande de pension de réversion** ou renvoyer un questionnaire relatif à l'Aspa (ex-minimum vieillesse) pour vous-même ou votre parent. Un délai est accordé aux bénéficiaires d'une retraite de réversion ou de l'Aspa. Pour les démarches des retraités installés hors de France un délai de deux mois supplémentaires a été octroyé pour renvoyer le certificat de vie. Lire: Retraités à l'étranger : sans «certificat d'existence» ma pension sera-t-elle payée ?

Autre mesure pragmatique face au Covid-19 : les règles de cumul emploi-retraite sont aménagées pour le personnel soignant. Elles permettent un cumul emploi retraite total. Le délai de carence de 6 mois pour reprendre une activité chez son ancien employeur est supprimé pour les soignants.

Pensez à demander de l'aide à votre caisse de retraite

On le sait trop peu : les caisses de retraite ont aussi un rôle d'aide sociale. En temps de crise il est utile de savoir que l'on demande de l'aide à sa caisse si l'on est salarié ou conjoint de salarié.

Depuis début avril, en complément des mesures de maintien des aides pour les plus fragiles et de prévention santé à domicile, l'Assurance retraite a lancé une campagne d'appels téléphoniques à destination des personnes âgées confinées. L'objectif est de maintenir le lien, et de les orienter vers les interlocuteurs compétents en cas de risque de rupture de droits, de situation de détresse ou de problème de santé. Selon l'Assurance retraite près de 7000 retraités ont déjà été contactés.

PRÉSENTATION DU SITE : ensap.gouv.fr



Un nouveau service ouvert aux retraités de l'État, les personnes percevant une pension de l'État disposent d'un espace personnel et sécurisé sur le site ensap.gouv.fr.

Pour y accéder, il suffit de créer un compte en quelques clics puis de se connecter avec son numéro de sécurité sociale et un mot de passe.

C'est quoi ?

Une plateforme Internet : sécurisée, gratuite, personnalisée. Elle est accessible 7 jours sur 7. Vous pouvez consulter les mentions légales du site.

Pour qui ?

Ce site est destiné aux personnels en activité dans la fonction publique de l'État, et les pensionnés.

Pour le service «Rémunération», il concerne les agents dont la rémunération est traitée actuellement par les services de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) ou par le Ministère des Armées.

Ce sont les titulaires, les contractuels, les stagiaires, les agents à l'étranger et les actifs pensionnés. Les services s'adressent aux personnes qui sont employées par l'État ou l'auront été temporairement pendant une période de leur activité.

Les titulaires doivent s'entendre comme étant les fonctionnaires civils, les magistrats et les militaires.

Les contractuels, bien que n'entrant pas dans le champ du régime des retraites de l'État mais du régime de l'Assurance Retraite, bénéficient de l'offre de service de dématérialisation des bulletins de paye lorsqu'ils sont payés par une Administration de l'État qui a adhéré à ce service dans l'ENSAP. Leur inscription est cependant soumise à l'interrogation du Système National de Gestion des Identités (SNGI) pour validation des éléments d'identification transmis par l'employeur.

Quels services ?

Si votre employeur a intégré le service «Rémunération», vous pouvez :

- Consulter les **derniers paiements de vos salaires** ou **traitements**
- Conserver vos **bulletins de paie** ou de **solde dématérialisés**
- Consulter vos **montants imposables** correspondants aux paiements de prestations perçues l'année précédente
- Editer votre attestation fiscale

Les services suivants sont disponibles pour tous les agents :

- **Consulter et demander la mise à jour de votre compte individuel de retraite**
- Réaliser et éditer vos **simulations de retraite** (si vous remplissez les conditions)
 - Consulter et modifier vos données personnelles associées à votre espace numérique sécurisé (adresses de messagerie principale et secondaire, numéros de téléphone principal et secondaire)
 - Faire une demande de correction des éléments contenus dans votre compte individuel retraite (sous réserve de votre âge et de votre administration).

Si votre employeur a intégré la gestion par le Service des retraites de l'État :

- Demander votre départ à la retraite au titre des pensions de l'État
- Suivre **l'avancée du traitement de votre dossier** et être **informé à chaque étape**

Si vous êtes pensionné :

- Vous pouvez consulter vos bulletins de pension relatifs aux derniers paiements de vos retraites de l'État
- Vous pourrez accéder à votre attestation fiscale à compter de l'année 2020
- Vous pourrez disposer de votre ou vos titres(s) de pension dématérialisé(s) en 2020

CITATION
A NE SURTOUT
PAS OUBLIER



« La liberté c'est le droit de chacun, mais elle se limite au respect de l'autre. »

Nacira Boukli-Hacene



POLICE NATIONALE ENTRE MODERNITE ET TRADITION par Joël Balaud

De nombreux pays ont su conserver leurs us et coutumes, leurs superstitions et leur culture traditionnelle, en marge de la modernité.

Ces coutumes et ces superstitions sont parfois présentes dans les services les plus inattendus comme dans les services de polices africaines ou à la BEAC (Banque des états de l'Afrique Centrale où j'ai travaillé de 2006 à 2017).

J'ai été témoin d'anecdotes que j'aimerais partager avec vous dans cette revue et dans les suivantes».

Docteur Fun



Vampire :



En Afrique tout le monde croit aux sorciers, et les craint, même les policiers. J'étais alors à la police judiciaire du Gabon. L'auteur de l'assassinat d'une religieuse française au cours d'un braquage est identifié comme étant ESSOMBA, bandit bien connu et déjà recherché. Les officiers de la P.J. se mettent à sa recherche et finissent par le localiser dans une petite case dans un bas fond. Un matin de 1985 à 6h, heure légale pour investir un domicile, toute la P.J. et des éléments du Commissariat Central (au moins 50 hommes) cernent la case et ESSOMBA, par sommations, est invité à se rendre. A ce moment il sort par une fenêtre, fait un rétablissement et grimpe sur le toit. Malgré les ordres de ne pas tirer car on pensait qu'il n'allait pas manquer de se jeter dans le dispositif sans aucune faille encerclant la case. Tout le monde ou presque a ouvert le feu.

Quand le nuage de fumée s'est dissipé et que nous sommes allés aux résultats, persuadés de trouver un cadavre ou au moins un blessé, rien !!! pas même une trace de sang.

Les policiers en ont déduit qu'ESSOMBA avait « eu le vampire » (dans ce cas on a la capacité de se transformer, de s'envoler et de disparaître), ont conclu que cette faculté le rendait extrêmement dangereux et la peur les a conduits à ne plus oser le rechercher pendant plusieurs mois.

ESSOMBA 2 : (pas vraiment sorcellerie mais comme c'est la suite...)

Pressés par leur hiérarchie dont moi-même, les officiers de la PJ ont finalement repris les recherches, mais toujours sans grande conviction. Mais quand même : un jour le Lieutenant MBOUMBOU, de la section criminelle, à bord d'un véhicule de police, croise en ville ESSOMBA qu'il connaissait pour l'avoir déjà arrêté dans le passé, qui conduisait une voiture volée, fait demi-tour et se lance à la poursuite. ESSOMBA continuant à fuir, le Lieutenant tire un coup de feu en direction du fuyard (un seul coup, attesté plus tard lors des constatations car il manquait une seule balle dans le chargeur de l'officier). ESSOMBA est tué sur le coup.

Surprise : l'autopsie révélera 2 orifices à l'arrière de la tête d'ESSOMBA.

A ce moment a démarré dans les quartiers la légende du terrible Lieutenant MBOUMBOU, déjà doté d'un physique impressionnant, capable d'obtenir plusieurs impacts en tirant une seule fois.

La réalité, que l'autopsie et les constatations sur le véhicule ont démontré, était que la balle avait frappé le montant de la portière derrière la tête du conducteur, s'était alors divisée en deux (la balle en plomb d'un côté et la chemise en laiton de l'autre). Les deux morceaux ont pénétré dans la tête et ont été retrouvés dans la boîte crânienne. Cela n'a pas empêché la légende du Lieutenant MBOUMBOU, invincible terreur des bandits, de perdurer dans les milieux délinquants de Libreville pendant plusieurs années. Il fallait voir la tête des malfrats en garde à vue quand ils se rendaient compte que c'était le féroce MBOUMBOU qui venait de s'asseoir en face d'eux pour l'interrogatoire.

A suivre.....

BESOINS ET AIDES CORONAVIRUS (COVID-19)

BESOIN D'AIDE ?

Vous avez des questions, des problèmes ou des inquiétudes liés au Coronavirus ? Vous avez besoin d'être aidé ou écouté ?

Appelez le

0 800 130 000



appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

Pour les personnes sourdes et malentendantes : www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap

ACHATS

VOUS NE POUVEZ PAS VOUS DÉPLACER ET AVEZ BESOIN D'AIDE POUR FAIRE VOS COURSES, ACHETER DES MÉDICAMENTS ?

Appelez votre mairie ou une association de proximité



ou trouvez de l'aide au

0 800 130 000



PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE AIDE PARTICULIÈRE ?

Appelez votre mairie ou une association de proximité



ou appelez le

0 800 130 000



DEUIL

VOUS TRAVERSEZ UNE PÉRIODE DE DEUIL ET SOUHAITEZ EN PARLER ?

0 800 130 000



appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

PARENTS

VOUS ÊTES INQUIETS POUR VOS PROCHES, POUR VOTRE FAMILLE ?

0 800 130 000



DÉMARCHES SUR INTERNET

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR UTILISER INTERNET ? (DÉMARCHES ADMINISTRATIVES...)

0 800 130 000



LOYER

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS À PAYER VOTRE LOYER CE MOIS-CI ?

0 800 130 000



VERSEMENT DES ALLOCATIONS

VOUS TOUCHEZ DES AIDES SOCIALES ?

Pendant la crise, les aides sociales (RSA, RSO, AAH, AEEH et APL) vous sont versées sous forme d'avances si vous ne pouvez pas actualiser vos droits.

UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ

sera automatiquement versée à **partir du 15 mai** à :

- Toutes les familles qui bénéficient du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) : **150 € par famille + 100 € supplémentaires par enfant à charge.**
- Toutes les familles bénéficiaires des aides personnelles au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS : **100 € par enfant à charge.**

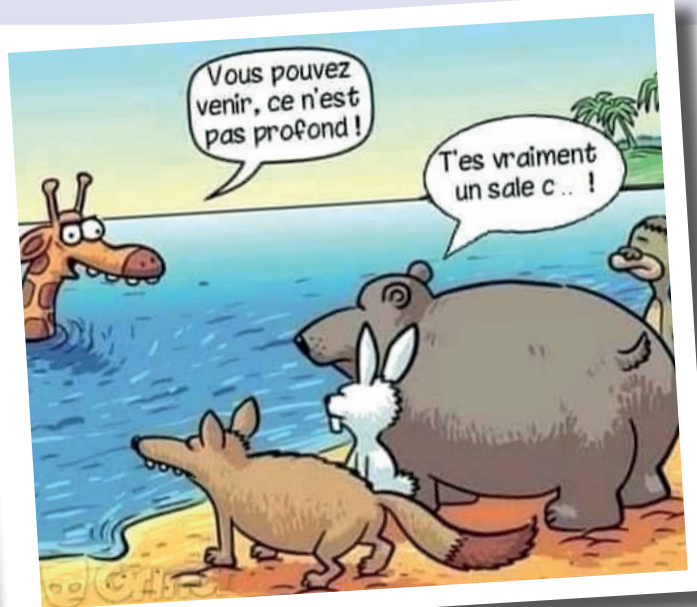
CHÔMAGE

Si vous arrivez en fin de droit depuis le **12 mars 2020**, alors vos droits sont prolongés jusqu'à la fin du confinement. **Attention !** Il faut continuer à s'actualiser, comme d'habitude, **avant le 15 de chaque mois** pour que ce prolongement soit valable.

Plus d'informations :

 **3949**

sur l'application ou le site internet pole-emploi.fr.



SENS DE L'HUMOUR





SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE : UN NOUVEAU SITE POUR LUTTER CONTRE L'ILLECTRONISME

Les mesures de confinement mises en place pour lutter contre le COVID-19 accentuent la fracture numérique. De nombreux Français peinent à réaliser leurs démarches en ligne. La plateforme Solidarite-numerique.fr a été lancée pour aider les personnes en difficulté face aux outils numériques.

Le site solidarite-numerique.fr offre une aide aux personnes qui ne savent pas utiliser les services en ligne essentiels. Il propose plus de 230 ressources (des tutoriels, des liens vers des chaînes YouTube, des sites Internet utiles...).

Cette plateforme contient plusieurs rubriques pratiques :

PRATIQUE

- s'initier à Internet et aux outils informatiques (utiliser une boîte mail, apprendre à utiliser une application mobile...);
- réaliser ses démarches administratives en ligne (remplir son attestation de déplacement, actualiser sa situation sur Pôle emploi, déclarer ses ressources à la CAF...);
- travailler depuis chez soi (utiliser Google Agenda et Google Drive, communiquer par visioconférence...);
- communiquer avec ses proches (appeler sur Skype, communiquer grâce à une application mobile...);
- faire l'école à la maison (trouver des ressources éducatives en ligne ou des activités amusantes pour les enfants...);
- consulter un médecin à distance ;
- faire ses courses sur Internet (sites utiles de drive, de vente directe à la ferme...);
- trouver des informations vérifiées (sites officiels, outils de fact-checking...).

Un centre d'appel pour les personnes qui n'ont pas accès à Internet

ALLO
J'ÉCOUTE

Pour les personnes n'ayant pas accès à un ordinateur ou à Internet, il y a également un numéro d'appel gratuit, le **01 70 772 372**, joignable du lundi au vendredi de 9h à 18h. Il permet d'obtenir des conseils auprès d'un des 700 médiateurs numériques bénévoles.

En tout, ce sont plus de 1 200 acteurs de la médiation numérique qui sont mobilisés pour accompagner les personnes éloignées du numérique pendant la crise du COVID-19. La plateforme recherche encore des volontaires pour conseiller les usagers et produire des ressources.

CITATION
A NE SURTOUT
PAS OUBLIER



« En France tout revers a sa médaille. »

André Frossard

TRIBUNE

LIBRE

« SOUVIENS-TOI, N'OUBLIE JAMAIS »

par Michel Hallard Président de la Section Paris/IDF
Commissaire Divisionnaire Honoraire

Tout à côté de la copropriété saint-martinoise, où je réside en période estivale, et juste derrière le monument aux morts, se cache **une stèle commémorative** relative à un épisode particulièrement dramatique de l'histoire du « peuple élu » : celui de **l'exode d'un millier de Juifs***, en septembre 1943, à partir de St Martin-Vésubie (06450).

Ce joli village, lové au sein du Massif du Mercantour, avait été choisi par les autorités italiennes d'occupation pour abriter un centre d'assignation à résidence des Juifs étrangers, et ce, afin de les protéger, autant que faire ce peut, du gouvernement de Vichy et des Allemands. Ce choix contribua à renforcer la colonie juive, déjà présente dans la « capitale » de la « Suisse niçoise ».

Le village vésubien accueillit ainsi, en 1943, trois cents familles juives, pour la plupart originaires d'Europe centrale et orientale, qui furent logées, sur place, dans une douzaine d'hôtels et de pensions ainsi que, pour les plus fortunées d'entre elles, dans des villas et chalets réquisitionnés par les autorités militaires.

Les « résidents » devaient se présenter deux fois par jour au poste de police italien et n'avaient pas le droit de quitter le village à l'intérieur duquel ils jouissaient, malgré tout, d'une liberté à laquelle ils n'étaient plus habitués.

La place principale du bourg servait de lieu d'entretien et d'échanges de vues, les visites et rencontres y étant autorisées. Une synagogue fut même construite (elle a été détruite depuis), une école et un hospice fonctionnaient, la vie culturelle était animée par des jeunes sionistes. La crainte faisait place à la sérénité, favorisant même la conclusion et la célébration de mariages.

L'annonce de la capitulation italienne, le soir du 8 septembre, provoqua une inquiétude qui se mua rapidement en excitation :

la trêve était terminée, la chasse à l'homme allait pouvoir reprendre !

Par conséquent, la majorité des « résidents » souhaita accompagner en Italie le repli déjà amorcé de la IVe Armée italienne, convaincue d'aller ainsi au-devant des Alliés.

Les départs s'égrenèrent du 8 au 10 septembre 1943. Ils concernèrent plus d'un millier de personnes qui suivit plusieurs itinéraires à travers la montagne. Le voyage fut mouvementé pour des citoyens mal équipés devant évoluer en haute montagne avec chaussures de ville, valises, enfant dans le bras, qui durent passer deux nuits à la belle étoile, subir le froid, la pluie et le vertige.

Les survivants de cet exode le comparèrent plus tard à une « marche biblique », la « Mer Rouge » ayant fait place aux ravins du Mercantour.

Après des haltes dans les premiers hameaux italiens, la majorité des fugitifs comprit rapidement le danger constitué par une trop forte concentration dans ces lieux et commença à se disperser vers la plaine du Pô ou les vallées voisines afin d'éviter « un coup de filet » toujours possible de la part des Allemands installés à Cuneo depuis le 12 septembre.

Ces derniers, informés de l'exode, décidèrent d'afficher des avis menaçant de mort tous les Juifs qui ne se seraient pas livrés avant le lendemain soir. Sur les survivants, dont certains moururent de froid dans les montagnes, 350 Juifs se rendirent et furent internés dans une vieille caserne locale des Chasseurs Alpains italiens, jusqu'au 21 novembre 1943.

Puis un train déporta 330 d'entre eux vers Nice via Savone.

Ils n'y séjournèrent malheureusement pas longtemps : dès le lendemain, des convois les transportèrent à Drancy, puis à Auschwitz, où seulement 9 d'entre eux survécurent à l'holocauste ... !

Chaque année, au mois de septembre, sur le site du monument aux morts de Saint Martin-Vésubie, les autorités politiques, religieuses et civiles rendent hommage aux victimes de cet épisode de la seconde guerre mondiale et de la barbarie nazie.

C'est toujours avec une grande émotion que j'y participe et écoute les discours officiels, les chants et les prières, même si, à l'époque des faits, je n'étais pas né et ne pratique pas cette religion.

De même, si vous êtes intéressés par l'aventure de ces milliers de Juifs, je vous conseille vivement de lire « **L'étoile errante** », ouvrage écrit par notre dernier prix Nobel de littérature, j'ai nommé **Jean-Marie Gustave Le Clézio**, niçois d'origine, qui a su brillamment romancer ces instants et..., de manière plus sérieuse, les ouvrages (« **La Pierre des Juifs** », « **Les Grands Visiteurs** » et « **La Vallée des Justes** »), de madame **Danielle Baudot-Laskine**, historienne « locale » (elle possède depuis 1966 un chalet à Saint Martin) qui, intriguée puis passionnée par les récits des bergers et paysans du cru relativement au « temps des Juifs », a recherché, retrouvé et auditionné, une soixantaine de ces « résidents forcés et pourchassés », dont certains ont été cachés, protégés, logés et nourris par des villageois de Saint-Martin, au risque pour ces derniers et leurs familles d'être arrêtés et déportés.

Ses investigations, longues et difficiles, qui ont inspiré ses livres, lui ont permis de découvrir des saint-martinois généreux (dont deux gendarmes : **Joseph Fougère et Landry Mangon**) qui n'ont pas craint de cacher des Juifs durant l'occupation italienne puis allemande et de retrouver, à travers le monde, certaines des personnes sauvées et miraculées par ces femmes et hommes désintéressés et courageux.

Les résultats de ses enquêtes présentés à l'Institut « Yad Vashem » de Jérusalem (dont le but est de perpétuer la mémoire des victimes de la Shoah, d'honorer « les Justes » retrouvés et de tout mettre en œuvre pour que le Monde n'oublie jamais) ont, à ce jour, permis d'honorer une dizaine de « Justes devant les Nations » (dont les deux gendarmes précités), une dizaine d'autres dossiers étant en cours d'examen !

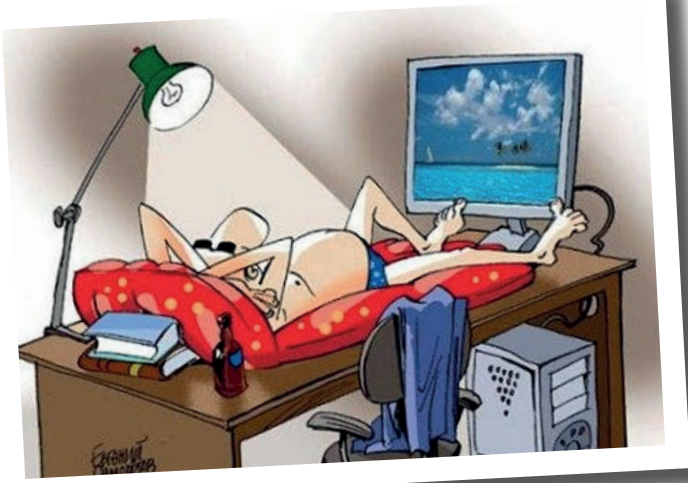
Et comme le rappelle, en hébreu, l'un des personnages du bouleversant roman historique « **Elle s'appelait Sarah** » de **Tatiana de Rosnay** : « **Zachor Al TichKah !** » « Souviens-toi, n'oublie jamais ! ».



N.B. : le 25 septembre 2016 St Martin Vésubie a été reconnu « Commune membre des villes et villages « Justes » de France » car pendant la seconde guerre mondiale des femmes et des hommes de ce village du Mercantour ont risqué leur vie pour sauver des milliers de Juifs de la déportation. Pour en savoir plus sur ce village des Alpes-Maritimes, n'hésitez pas à consulter le blog <http://abderstmartin06.canalblog.com/> l'abécédaire amoureux de St Martin Vésubie.

S'ÉVADER SANS METTRE LE NEZ DEHORS

S'évader sans mettre le nez dehors pour limiter la propagation du coronavirus



• Spectacles et visites virtuels

L'Opéra de Paris propose gratuitement un spectacle en streaming chaque semaine : <https://www.operadeparis.fr/>

• Des musées nationaux et internationaux ouvrent gratuitement leurs portes aux internautes :

- Le **Château de Versailles** (France), pour découvrir ses couloirs de miroirs, ses peintures, ses lustres et ses jardins.
- L'**Université de Yale** (New Haven, États-Unis) et sa collection dédiée à la Grande Dépression.

- **The Metropolitan Museum Of Art** (New York, États-Unis) l'un des plus grands musées d'art au monde.
- **Le Louvre** (Paris, France) le site donne accès à des oeuvres multiples comme les Égyptiens, ainsi que la galerie Apollon.
- **La British Library** (Londres, Royaume-Uni) l'une des plus importantes bibliothèques de référence du monde.
- **Alte Nationalgalerie de Berlin** (Allemagne) qui offre une visite virtuelle ainsi qu'une découverte de toutes les collections Friedrich, Menzel et Manet.
- **Le Rijksmuseum** (Amsterdam, Pays-Bas), un lieu consacré aux beaux-arts, à l'artisanat et à l'histoire du pays.
- **Smithsonian Museum** (Washington, États-Unis), l'un des musées américains les plus importants au monde.
- **Le Musée Van Gogh** (Amsterdam, Pays-Bas), pour retrouver les oeuvres du grand peintre hollandais.
- **Le Musée Reina Sofia** (Madrid, Espagne), l'endroit où se situe notamment le célèbre Guernica de Picasso.
- **Le Musée de la photographie américaine** pour découvrir de sublimes clichés et l'histoire de la photographie.
- **Le Getty** (Los Angeles, États-Unis), une magnifique architecture de type « village italien dans les collines ».
- **Museum Of Modern Art à New York** (États-Unis), l'un des musées d'art moderne et contemporain les plus influents dans le monde.

• **La Bibliothèque Municipale de New York**, la seconde plus grande bibliothèque des États-Unis.

• **Le musée La Piscine de Roubaix** est l'un des rares musées des Hauts-de-France (sinon le seul) à proposer une visite visuelle du musée. Une occasion de jeter un œil curieux et gourmand sur toutes les salles. Et ce grâce à la start-up Immerseeve qui a réalisé un formidable travail.

• **L'Espace !** (Plateforme en ligne), un fascinant télescope en ligne : <http://www.worldwidetelescope.org/webclient/>



Chers Adhérents,
Parrainez vos proches, pour
5 filleuls devenus adhérents, nous
vous offrons votre Adhésion 2021.

**Votre revue «Informations Police» vous lance un DÉFI : faire réaliser le Tour de France voire du Monde à nos lecteurs et à notre revue.
Pour cela :**

Jouez & Gagnez



Prenez une photographie avec comme sujet principal un monument ou un coin de la planète connu ou insolite, VOUS au premier plan avec entre les mains la revue «Informations Police».



Envoyez-nous votre photo par mail : anrp2@orange.fr. en nous précisant le lieu et la date de votre cliché, n'oubliez-pas de nous indiquer votre nom, prénom, et numéro d'adhérent.

Le gagnant sera tiré au sort parmi les meilleurs clichés sélectionnés par notre jury (membre du Bureau National et personnel administratif).

Le tirage au sort électronique sera effectué le jeudi 1^{er} octobre 2020 à 14h00 au siège de l'A.N.R.P.

Le gagnant sera prévenu par mail et recevra une année d'adhésion gratuite à l'A.N.R.P. son cliché sera publié dans notre revue Informations Police du 4^{ème} trimestre 2020,

A vos appareils ! C'est à vous de jouer !...

Ces camarades nous ont quittés

Au cours des derniers mois, nous avons à déplorer le décès de plusieurs de nos adhérents :

MADAME :

THOMAS Geneviève
De BOURGES (18)
Adhérente depuis le 22/09/2004

MESSIEURS :

BORIE Maxime
de LA MOTHE ACHARD (85)
Adhérent depuis le 01/01/1977

FLETY Rémy
de BEAUNE (21)
Adhérent depuis le 14/03/1988

GERBER Louis Antoine
de VINS SUR CARAMY (83)
Adhérent depuis le 26/12/1975

RIVOIRE Gilbert Pierre
De CHAMALIERES (63)
Adhérent depuis le 01/02/1977

Le Président National, au nom de tous les membres du Bureau de l'A.N.R.P., présente aux familles, dans la peine, ses sincères condoléances.



« La fontaine de l'espoir ne tarit jamais dans le cœur des hommes. »
Internaute



VOUS PARTAGEZ NOS VALEURS

Bien être et solidarité*

ALORS

REJOIGNEZ-NOUS

**Futurs et Jeunes Retraités,
Retraités ou Membres Bienfaiteurs**



L'A.N.R.P.
est ouverte à tous

INFORMATIONS POLICE



**Regrouper les retraités de la Police
et les veuves et veufs des retraités,
en vue de défendre
leurs intérêts moraux et matériels**

BULLETIN D'ADHESION

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

E-Mail : _____

Téléphone : _____

Pour les retraités de la Police, veuves et veufs

Date de mise à la retraite : _____

Dernière affectation : _____

Date de décès du conjoint : _____

Pour les sympathisants/bienfaiteurs

(facultatif) Profession/corporation : _____

Nom de la personne qui vous a parrainé : _____

** La devise de l'Association Nationale des Retraités de la Police*

Bulletin à adresser :

A.N.R.P. - 26 rue Sainte Félicité - 75015 PARIS - avec le montant de la cotisation annuelle de : 45 euros

Règlement : par chèque bancaire établi à l'ordre de l'A.N.R.P.

par virement IBAN : FR76 1027 8060 1500 0206 6270 188 - BIC : CMCIFR2A

(merci de préciser votre nom dans l'objet du virement)